



**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

Direction
de l'administration générale
et de la modernisation des services

Sous-direction des
ressources humaines

Bureau RH1,
chargé de la gestion
prévisionnelle des métiers et
des compétences, du
recrutement, de la formation,
du suivi des parcours
professionnels et de
l'évaluation

39-43, quai André-Citroën
75902 Paris cedex 15

Téléphone : 01 44 38 36 50
Télécopie : 01 44 38 39482

Le directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services

à

Madame et Messieurs les directeurs et délégués
d'administration centrale

Mesdames et messieurs les Préfets de région

*Directions régionales des entreprises, de la concurrence,
de la consommation, du travail et de l'emploi*

*Directions des entreprises, de la concurrence, de la
consommation, du travail et de l'emploi*

*Direction de la cohésion sociale, du travail, de l'emploi
et de la population de Saint-Pierre-et-Miquelon*

Messieurs les Hauts Commissaires des gouvernements
des territoires de Polynésie française et de Nouvelle
Calédonie

Monsieur le Directeur de l'Institut national du travail, de
l'emploi et de la formation professionnelle

Paris, le 20 septembre 2013

Affaire suivie par : Sylvie Planche/Mylène Demaue
Mél : sylvie.planche@travail.gouv.fr

Note de service DAGEMO/RH1 n° 2013 -205 du 20 septembre 2013, annulant les instructions relatives à l'annulation de la seconde épreuve du concours interne pour le recrutement de contrôleurs du travail organisé au titre de l'année 2013.

Vous veillerez à informer l'ensemble des agents de vos services qui se sont inscrits au concours interne de contrôleur du travail par tous moyens, en particulier par voie d'affichage sur l'ensemble des sites de votre région et par messagerie.

La note de service DAGEMO/RH1 n° 2013-197 du 1^{er} août 2013 relative à l'annulation de la seconde épreuve du concours interne pour le recrutement de contrôleurs du travail organisé au titre de l'année 2013 est annulée.

Les deux copies manquantes étant parvenues au service organisateur du concours, l'arrêté du 30 juillet 2013 et son arrêté modificatif du 19 août portant annulation et report de la seconde épreuve du concours interne pour le recrutement de contrôleurs du travail organisé au titre de l'année 2013 a fait l'objet d'un arrêté d'annulation, en cours de publication au Journal officiel.

Il n'y a donc pas lieu que les candidats composent à nouveau le 30 septembre prochain.
Les candidats inscrits à ce concours interne seront informés par mel et courrier.

Le jury se réunira à nouveau pour délibérer sur la liste des candidats admissibles à ce concours, après correction des deux copies évoquées.

La nouvelle délibération d'admissibilité sera programmée le 25 septembre 2013.

Les épreuves orales se dérouleront à partir du 4 décembre 2013, pour une entrée en formation en début janvier 2014.

**Le directeur de l'administration générale
et de la modernisation des services**

Joël BLONDEL

